



**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF A LA FOURNITURE ET A LA MAINTENANCE DE
MATERIELS DE REPROGRAPHIE DU COLLEGE CAMILLE GUERIN**

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

Marché année 2016

Date limite de réception des offres:

Le lundi 2 novembre 2015 à 17h00 dernier délai

Procédure de consultation:

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 1 - Pouvoir adjudicateur:

Le collège Camille Guérin, 60 rue de la Ganterie 86022 Poitiers Cedex-tél. 05-49-03-00-93 représenté par son Principal Mr CHENIGUER Fares

ARTICLE 2 - Objet du marché:

Le marché a pour objet la location et la maintenance complète de deux photocopieurs pour les besoins de reprographie du Collège Camille Guérin à Poitiers(86). Ce marché comprend la livraison, l'installation, la mise en service, la connexion aux réseaux et la formation des utilisateurs ainsi que la prise en charge matérielle et financière des deux photocopieurs remplacés de marque RICOH.

ARTICLE 3 - Nature du marché:

Marché de prestations de services comportant un lot.

Lot n°1: solution de location - maintenance coût copie pour un parc de deux photocopieurs neufs pour l'administration et la salle des professeurs

ARTICLE 4 - Durée du marché

La durée du marché prend effet à compter du 1er janvier 2016 (livraison et mise en service des matériels les 21 ou 22 décembre 2015) pour une durée de 60 mois (20 trimestres). Il est non renouvelable.

ARTICLE 5 - Retrait des dossiers

Les documents constituant le dossier sont à retirer, au plus tard le lundi 5 octobre 2015- 17h sur le site du collège Camille Guérin à l'adresse suivante: <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-camille-guerin-poitiers/>

Rubriques "gestion" et "marchés publics"

ARTICLE 6 - Date limite de dépôt des offres

Les offres devront être parvenues **au plus tard le lundi 2 novembre 2015 à 17h00** au service de gestion du collège Camille Guérin- 60 rue de la Ganterie 86022 Poitiers Cedex. Elles seront transmises par voie postale ou déposées au collège contre récépissé.

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours(soixante jours) à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 7- Documents à fournir

A l'appui de son offre, le candidat devra être en mesure de produire les documents prévus à l'article 45 du code des marchés publics:

- Tout document faisant état de sa capacité professionnelle technique et financière
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet
- Une déclaration sur l'honneur datée et signée pour justifier que le candidat:

- a satisfait aux obligations légales et fiscales

- n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir

- n'a pas fait l'objet au cours de 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L324-10, L341-6,L125-3 du code du travail

ARTICLE 8 - Exécution du marché

Le titulaire du marché doit prendre toutes les dispositions pour mettre en place les matériels objets du présent marché pour **le lundi 21 décembre 2015 ou le mardi 22 décembre 2015 au plus tard de manière à être opérationnel dès la rentrée de Janvier 2016.**

Il devra proposer des matériels avec des caractéristiques et performances au moins équivalentes au descriptif donnés en annexe.

ARTICLE 9 - Ouverture des plis et jugement des offres

Conformément à l'article 52 du code des Marchés Publics, avant de procéder à l'examen des candidatures, si le Pouvoir Adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions du premier alinéa, produisent des dossiers de candidature ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

L'examen des candidatures se fondera sur l'appréciation des documents, informations et références présentés par le candidat.

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du code des marchés sur la base de la réponse au Cahier des Clauses Particulières

Après vérification du respect des conditions de participation des candidats, le marché sera attribué, au regard des critères et sous-critères pondérés détaillés ci-après.

La note 0 n'est appliquée qu'en cas de non-respect des caractéristiques techniques ou essentielles du marché, d'absence d'information, d'absence de proposition.

Le fournisseur sera retenu en fonction des quatre critères suivants classés par ordre de priorité:

- Valeur technique de l'offre : 35%
- Prix : 20%
- Le service après-vente et l'assistance technique : 35%
- Simplicité d'utilisation : 10%

Le Collège Camille Guérin se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

ARTICLE 10 - Négociations et demandes adressées à l'attributaire:

Le marché étant passé sous la forme de procédure adaptée, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Les candidats peuvent obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, en s'adressant à:

Catherine MOREAU, Gestionnaire

05-49-03-00-93, catherine.moreau2@ac-poitiers.fr

ARTICLE 11 - Responsabilité- Litige

Pendant toute la durée du contrat le prestataire est responsable des dommages qui pourraient être causés aux personnes, aux biens et aux installations sur lesquelles il intervient à dessin. Il s'engage à souscrire une police d'assurance suffisante pour couvrir les risques de toute nature découlant du contrat et garantit l'établissement contre tout recours à cette occasion.

En cas de non respect, d'insuffisances graves, de négligences ou de lacunes répétées dans l'exécution des prestations prévues au contrat et sans présager des éventuelles réparations pour les préjudices subis, l'établissement aura la possibilité de dénoncer le contrat après une mise en demeure non suivie d'effets adressée au prestataire par lettre motivée.

ARTICLE 12 - Conditions d'exécution ou de livraison

L'opérateur économique, une fois avisé des conditions d'accès pour les livraisons au :

Collège Camille Guérin, 60 rue de la Ganterie 86022 Poitiers Cedex

S'engage à en informer son personnel et ses transporteurs éventuels.

L'opérateur économique s'engage à fournir toute la documentation, rédigée en langue française, nécessaire à une utilisation et à un fonctionnement correct du matériel et à sa maintenance. Possibilité d'avoir des informations sur CD.

ARTICLE 13 - Comptable assignataire

Le comptable assignataire est l'agent comptable du lycée Camille Guérin de Poitiers. Le règlement sera effectué par mandat selon les délais et règles de la comptabilité publique.

ARTICLE 14 - Attribution du marché

Le candidat susceptible de se voir attribuer le marché devra produire dès notification de la personne responsable du marché les documents mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics.

A Poitiers, le 1er octobre 2015

Le Principal du collège

Fares CHENIGUER



Le candidat

Cachet

Date



**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF A LA FOURNITURE ET A LA MAINTENANCE DE
MATERIELS DE REPROGRAPHIE DU COLLEGE CAMILLE GUERIN**

APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE ADAPTEE

Expression des besoins

Salle des professeurs

- Photocopie en noir et blanc à l'unité ou en nombre de documents imprimés ou manuscrits (textes et graphiques) et occasionnellement de documents photographiques
- Volume estimé 200 000 copies/an
- Résolution: 600 x 600 DPI minimum
- Vitesse de reproduction: 50 pages à la minute
- Chargeur automatique de document recto/verso
- Format des originaux: A4, A3 et inférieurs à A4
- Format des copies : A4, A3 et A4R
- Fonction "trier" , tri en décalage
- Agrandissement et réduction automatique des originaux
- Sortie de copies recto-verso automatique
- Fonction imprimante
- Connexion aux réseaux informatiques du collège
- Scanner noir et blanc
- Bypass
- Mémoire de 1GO minimum/ disque dur de 80 GO minimum
- Grammage : 64 gr minimum à 210 gr maxi
- Réalisation de transparents-couvertures
- Magasin A3 500 feuilles
- Deux magasins A4 (2 X 500 feuilles)
- Système convivial
- le matériel sera livré, installé, relié au serveur de l'établissement et testé

Administration

- Photocopie en noir et blanc et couleur
- Volume estimé 65 000 copies/an
- Résolution: 600 x 600 DPI minimum
- Vitesse d'impression de 25 à 35 pages/minutes
- Chargeur automatique de document recto/verso
- Format des originaux: A4, A3 et inférieurs à A4
- Format des copies : A4, A3 et A4R
- Fonction "trier", tri en décalage
- Agrandissement et réduction automatique des originaux
- Sortie de copies recto-verso automatique
- Fonction imprimante
- Connexion aux réseaux informatiques du collège
- Scanner N&B et couleur
- Numérisation: transfert des fichiers par réseau, écran tactile, mode d'affichage simplifié
- Bypass pour enveloppes, A4 et planches d'étiquettes
- Fonction "livre" R-V/combiné/série
- Deux magasins A4 (2 X 500 feuilles)
- Un magasin A3 (500 feuilles)
- Un magasin A4R (500 feuilles)
- Mémoire de 1GO minimum/ disque dur de 80 GO minimum
- Grammage : 64 gr minimum à 210 gr maxi
- Système convivial
- Puissance sonore en fonctionnement 60 db
- le matériel sera livré, installé, relié au serveur de l'établissement et testé

Joindre un devis détaillé qui devra mentionner:

- un coût fixe pour toute la durée du contrat et le même prix copie A3 et A4,
- la certification qualité du SAV et les détails contractuels d'intervention,
- les conditions de l'installation, des connexions et de la formation, une facturation trimestrielle,
- enlèvement des matériels remplacés (deux appareils de marque RICOH)
Impérativement à prendre en charge le 21 décembre 2015 et à restituer à l'organisme bancaire soit GRENKE location SAS cellule Asset Broker, 2 avenue de l'énergie-bât D-67800 BISCHEIM avant le 31 décembre 2015
- toute documentation et fiches techniques utiles

ACTE D'ENGAGEMENT

Avoir pris connaissance du règlement de la présente consultation, je m'engage à assurer les prestations ci-dessus pour un montant de.....HT etTTC pour la location de deux copieurs neufs avec un coût copie à l'unité deHT et deTTC selon **le lot n°1**.

Cachet de l'entreprise:

Fait à _____, le _____

Responsable légal de l'entreprise

Nom.....

Prénom.....

Signature: